BULLETIN D'INFORMATION

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE MERINOV – FNEEQ- CSN

Numéro du 15 octobre 2018

LE BULLETIN

C'est à l'aide de ce petit bulletin d'information que les membres du comité exécutif comptent informer régulièrement les travailleuses et travailleurs de Merinov des plus récentes nouvelles et étapes à venir entourant les négociations entourant le renouvellement de notre convention collective

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Estelle Pedneault, Présidente, Grande-Rivière
Lise Chevarie, V-P générale, Les Îles
Jérémie Persant, V-P griefs, Gaspé
Tony Savino, secrétaire, Gaspé
Pascale Chevarie, trésorière, Les Îles

LE COMITÉ DE NÉGOCATION

Marie-Pierre Turcotte, Grande-Rivière
Sandra Vigneau, Îles-de-la-Madeleine
Claude Poirier, Îles-de-la-Madeleine
Jérémie Persant, Gaspé
Yanick Charbonneau, porte-parole et conseiller syndical FNEEQ

N'hésitez pas à contacter les membres de l'exécutif syndical si vous avez des questions autour de la négociation ou vos conditions de travail. Il nous fera un plaisir de vous répondre et, s'il y a lieu, d'entreprendre les démarches utiles

Un peu plus d'un mois s'est écoulé depuis le dernier info-négo; ainsi nous voulions vous faire état de la situation.

Vous le savez, la présente négociation de notre convention collective aurait pu démarrer le 31 octobre 2017. Faute d'être prêt à négocier, l'employeur a alors demandé au comité de négociation de repousser les rencontres au mois de janvier 2018. Cette requête avait alors été acceptée. Un départ retardé de négociation aurait pu laisser croire à un déroulement plus rapide en raison d'une plus grande préparation de l'employeur ; mais il en est rien ! Bien au contraire !

Ainsi, presque dix mois se sont écoulés depuis les premières rencontres de négociation. Vous le savez déjà, peu d'éléments ont abouti, mis à part l'horaire variable ; éléments de notre convention collective auxquels chacun d'entre vous tient.

De l'action face à l'immobilisme de l'employeur

Autant le dire tout de suite, nous sommes présentement dans une impasse… Aucune séance de négociation n'a eu lieu en dépit de nombreuses dates proposées à l'employeur par le comité syndical. Si nous continuons ainsi, nous serons dans la même situation dans un an.

La situation doit changer ! L'employeur doit se rendre disponible pour effectuer cette négociation capitale. Ainsi, le comité de négociation a rapporté la situation auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin que ce dernier nomme un médiateur-conciliateur. L'intervention d'un médiateur-conciliateur permettra de débloquer la situation en établissant un calendrier de négociation par une tierce partie. Grâce à cela, les parties pourront réellement négocier et dans un délai raisonnable.

De la mobilisation pour amener du poids à la table de négociation

Jusqu'à aujourd'hui, nos actions de mobilisation ont été modérées ; certains d'entre vous affichent encore leur macaron « *Touche pas à mon horaire variable* ». Nous devons maintenant relever les actions d'un cran.

Pour ce faire, nous vous invitons à modifier votre signature électronique courriel en retirant le logo de l'employeur et en y insérant la bannière ci-dessous afin d'informer sur l'état de notre négociation et de montrer votre soutien.

Nous vous demandons d'effecteur ce changement pour qu'il soit effectif pour le mercredi 17 octobre 2018 au matin.

Pour modifier adéquatement la signature courriel

En suivant les consignes contenues dans l'autre pièce jointe du courriel contenant ce bulletin d'information, vous pourrez effectuer les modifications de votre signature numérique adéquatement. Si vous rencontrez des problèmes, nous vous invitons à contacter une personne faisant partie d'un des comités syndicaux.

Vous comprendrez que la mobilisation de **TOUS les membres** devient indispensable, nous vous demandons donc de rester à l'affut de l'information distribuée par vos représentants syndicaux et nous vous rappelons qu'il est primordial que nous exercions **TOUS les moyens de pression.**

Bien évidemment, le soutien de chacun dans cette action de mobilisation est nécessaire. Soyons solidaires afin de faire avancer collectivement nos conditions de travail !

Assemblée générale du 22 octobre 2018

Nous vous le rappelons qu'il y a une assemblée générale le 22 octobre à 15h30 heure du continent, 16h30 heures des Îles-de-la-Madeleine.

Au cours de cette AG, nous vous apporterons tous les renseignements nécessaires à la compréhension de la négociation actuelle et aussi par rapport à l'avortement du projet pilote concernant l'horaire variable.

Des décisions importantes devront être prises afin d'amener encore plus de poids à la table des négociations. Il sera notamment question d'un vote de grève pour augmenter la pression dans les semaines et mois à venir. Ainsi, dans un souci démocratique, nous vous recommandons fortement de vous présenter afin de vous permettre de vous exprimer par rapport au processus de négociation et de mobilisation.